

## AVIS DES SOCIETES

### INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

#### BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba Tunis

La Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2023.

(En dinars)

LIBELLES	DEUXIEME TRIMESTRE 2023	DEUXIEME TRIMESTRE 2022	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2023 AU 30/06/2023	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2022 AU 30/06/2022	31/12/2022
<b>1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :</b>	<b>521 075 812,556</b>	<b>443 702 837,598</b>	<b>1 056 608 078,572</b>	<b>872 175 428,761</b>	<b>1 870 933 687,933</b>
* Intérêts	345 898 982,389	273 836 302,546	678 107 387,872	534 241 709,767	1 155 129 551,453
* Commissions en produits	62 936 814,288	63 923 778,899	124 642 857,087	120 521 797,260	253 580 169,250
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	112 240 015,879	105 942 756,153	253 857 833,613	217 411 921,734	462 223 967,230
<b>2- Charges d'exploitation bancaires réparties en :</b>	<b>186 118 406,526</b>	<b>141 347 862,950</b>	<b>364 393 751,075</b>	<b>274 484 375,293</b>	<b>603 788 492,858</b>
* Intérêts encourus	184 846 344,026	138 747 537,536	361 952 469,408	270 683 645,356	595 298 047,765
* Commissions encourues	1 272 062,500	2 600 325,414	2 441 281,667	3 800 729,937	8 490 445,093
* Autres charges					
<b>3- Produit net bancaire</b>	<b>334 957 406,030</b>	<b>302 354 974,648</b>	<b>692 214 327,497</b>	<b>597 691 053,468</b>	<b>1 267 145 195,075</b>
<b>4- Autres produits d'exploitation</b>	<b>3 165 825,079</b>	<b>2 964 542,372</b>	<b>6 172 616,990</b>	<b>5 688 238,298</b>	<b>11 474 279,359</b>
<b>5- Charges opératoires, dont:</b>	<b>141 706 988,704</b>	<b>124 872 635,169</b>	<b>270 127 208,784</b>	<b>240 890 546,899</b>	<b>496 945 037,815</b>
* Frais de personnel	76 146 329,377	64 827 422,111	145 344 533,225	128 440 008,451	262 462 786,413
* charges générales d'exploitation	54 259 988,701	49 276 485,392	102 930 764,691	91 542 821,956	189 832 923,557
<b>6- Structure du portefeuille :</b>	-	-	<b>4 462 005 593,283</b>	<b>3 654 774 480,563</b>	<b>4 324 903 599,268</b>
* Portefeuille-titres commercial	-	-	30 394 120,274	29 165 595,344	34 833 561,204
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	4 431 611 473,009	3 625 608 885,219	4 290 070 038,064
<b>7- Encours des crédits nets</b>	-	-	<b>11 994 718 655,538</b>	<b>11 730 362 094,999</b>	<b>12 279 154 553,163</b>
<b>8- Encours des dépôts, dont:</b>	-	-	<b>17 655 954 954,251</b>	<b>16 322 928 182,755</b>	<b>17 166 842 957,866</b>
* Dépôts à vue	-	-	8 770 296 753,778	8 279 400 540,597	8 876 899 395,573
* Dépôts d'épargne	-	-	4 273 563 746,017	3 830 984 840,301	4 160 828 409,307
<b>9- Emprunts et ressources spéciales</b>	-	-	<b>742 070 948,787</b>	<b>641 675 574,395</b>	<b>770 287 460,472</b>
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	0,000	0,000
* Emprunts subordonnés	-	-	663 022 239,338	563 953 658,055	692 543 085,509
* Ressources spéciales	-	-	79 048 709,449	77 721 916,340	77 744 374,963
<b>10- Capitaux propres</b>	-	-	<b>1 750 442 478,696</b>	<b>1 657 357 766,772</b>	<b>1 750 190 241,785</b>

## FAITS SAILLANTS DU PREMIER SEMESTRE 2023

La BIAT a clôturé le premier semestre 2023 avec les résultats suivants :

**Un PNB de 692,2 MD. La formation de ce PNB est ventilée comme suit :**

- Une marge en intérêts de 316,2 MD ;
- Une marge sur commissions de 122,2 MD ;
- Des autres revenus de 253,9 MD.

**Des charges opératoires de 270,1 MD ;**

**Des encours de dépôts de 17 656 MD ;**

**Des encours de crédits nets de 11 995 MD ;**

**Un portefeuille titres de 4 462 MD ;**

**Un coefficient d'exploitation de 39,0%.**

## NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 30/06/2023

### I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

#### 1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au premier semestre de l'année 2023.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 30-06-2023 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaire de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 30-06-2023 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 30-06-2023 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2023 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaire arrêtés au 30-06-2023.

## **2. Les règles de prise en compte des charges**

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au premier semestre 2023. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 30-06-2023 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

## **3. Les règles de conversion des opérations en devises**

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de juin 2023. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30/06/2023.

## **4. Présentation des Indicateurs Trimestriels**

Les indicateurs trimestriels arrêtés et publiés par la BIAT au titre du premier semestre 2023, sont présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2005-96 du 18/10/2005 et de l'arrêté du Ministre des Finances du 12/07/2006 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2022 que celles relatives à l'année 2023.

Les données relatives à l'année 2022 sont conformes à celles publiées en 2022 dans le cadre des Etats Financiers Intermédiaires du premier semestre 2022.

## **II- EXPLICATION DES DONNEES DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :**

### **1. Les produits d'exploitation bancaire**

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre du premier semestre 2023 à 1 056 608 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaire sont présentés nets des agios réservés.

### **2. Les charges d'exploitation bancaire**

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 364 394 mD au titre du premier semestre 2023.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires.

### **3. La structure du portefeuille**

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées, des titres en portage et des fonds gérés.

Ces encours des titres sont présentés en net c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et des provisions constituées sur ces titres.

### **4. Les encours des crédits nets**

Ce poste est composé des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des comptes courants associés.

Ces encours des crédits sont présentés en net c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et des agios réservés et des provisions constituées sur les créances.

### **5. Les encours des dépôts**

Ce poste est composé des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

### **6. Emprunts et ressources spéciales**

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

### **7. Capitaux propres**

Les capitaux propres au 31/12/2022 et au 30/06/2023 sont présentés après affectation du résultat de l'exercice 2022 tel qu'approuvé par l'AGO des actionnaires du 28/04/2023.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre du premier semestre 2022 et du premier semestre 2023 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.